

LA POPULATION ACTIVE ET SES COMPOSANTES

1- Définition :

Selon les conventions adoptées depuis le recensement de 1954, la population active comprend les personnes qui déclarent exercer, ou cherchent à exercer une activité professionnelle rémunérée, c'est-à-dire une activité qui concourt à la création de biens ou de services, marchands ou non marchands, ou à leur répartition.

Dans la population active sont inclus les personnes sans emplois mais qui en recherchent un et les membres du clergé ; en sont exclus les étudiants, militaires, retraités, personnes retirées des affaires, de même que les ménagères qui n'exercent pas de profession.

2- Composition : les secteurs

On partage traditionnellement les activités en trois grands secteurs :

-**Primaire** : agriculture, pêche, chasse, forêt.

-**Secondaire** : mines, industrie.

-**Tertiaire** : transports, commerce, services, administration (...).

Le secteur tertiaire pose de plus en plus de problèmes de définition, car il renferme des catégories très hétérogènes dont l'évolution est parfois contradictoire.

Ainsi l'évolution de la catégorie des domestiques et des gens de maison s'apparente à celle du secteur primaire, alors que celle des chercheurs de la recherche industrielle ou scientifique, qui tiennent une place si spéciale dans l'économie (on a avancé le terme de secteur quaternaire pour qualifier leur activité), qui n'est apparentée à aucune autre.

A- Répartition par groupes d'âge de la population active: (en%).

Années/ groupes d'âge	1911	1931	1954	1975	1985
Moins de 35 ans...	470	466	414	446	458
35 – 44 ans...	191	180	172	214	234
45 ans et plus...	339	354	413	340	308
Ensemble...	1000	1000	1000	1000	1000

Source : I.N.S.E.E. ; « Données sociales, 1978 – 1979 ».

B- Les catégories socio-professionnelles :

Définition:

La catégorie socioprofessionnelle repose sur une classification hiérarchisée des agents économiques, selon la place ou la tâche qu'ils exécutent dans une structure donnée de production sociale.

Lors qu'en 1950, **Porte** mettait au point ce qui est devenu la classification socio-professionnelle de l'I.N.S.E.E. couramment utilisée comme variable de tri dans la plupart des grandes enquêtes et dans de nombreux travaux de sociologues. Pendant près de **vingt ans**, les ventilations par C.S.P. nous apprirent beaucoup, pendant que le travail et la société changeaient (...).

Au point de vue économique, les frontières entre groupes sont de moins en moins nettes. Si, jadis, l'opposition entre le manuel et le non manuel plaçait clairement le premier du côté des prolétaires et le second, si petit employé fut-il, en début de complicité avec la petite bourgeoisie, il n'en va plus ainsi ; les années ont vu avec le développement de l'informatique s'accroître une ressemblance nette des conditions de travail entre employés et ouvriers et, en matière de salaire, l'ouvrier qualifié dépasse largement l'employé de commerce.

1- Nomenclature des niveaux de formation:

C'est le système d'appellation des niveaux de formation. Elle se présente comme suit :

- Niveau D. Sorties du premier et second cycle fondamental.
- Niveau C. Sorties de la 9eme et des classes de second cycle court, avant l'année terminale.
- Niveau B. Sorties des classes terminales des cycles courts professionnels (ou catégories B.), Bac+2ans (DUT, B.T.S, Instituteurs, DEUG, écoles de formation sanitaire ou sociale, etc.)
- Niveau A. Sorties avec un diplôme de second ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

L'objectif poursuivi consiste a « classer l'ensemble de la population active en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine homogénéité sociale ».

Depuis les classifications **Parodi (1945)**, deux critères sont utilisés : le statut (actifs/inactifs. Salaries/non salaries) et la hiérarchie professionnelle (en fonction de la rémunération, de la qualification et des relations de travail, on distingue ainsi les techniciens des manœuvres, les cadres des employés, les industriels des artisans).

Chaque appellation correspond à des intérêts particuliers, tant matériels que symboliques. Et cette spécificité s'effectue a différents niveaux : cadre législatif, systèmes de retraites, procédures de négociation collective.

Toutes ces caractéristiques ont donné naissance au « **Code des CSP** » lequel a été actualisé en **1982**).

2- Tableau. Décomposition de la population suivant la catégorie socioprofessionnelle individuelle.

	1954	1975	1990
1. Salariés agricoles	(1)	(2)	0/0
2. Industriels	milliers	milliers	
3. Artisans			
4. Gros commerçants			
5. Petits commerçants			
6. Professeurs, enseignants			
7. Ingénieurs			
8. Cadres administratifs supérieurs			
9. Services médicaux et sociaux			
10. Techniciens			
11. Cadres administratifs moyens			
12. Employés de bureau			
13. Employés de commerce			
14. Contremaitres			
15. Ouvriers qualifiés			
16. Ouvriers spécialisés			
17. Mineurs			
18. Marins pêcheurs			
19. Apprentis ouvriers			
20. Manœuvres			
21. Ouvriers			
22. Gens de maison			
23. Femmes de ménage			
24. Artistes			
25. Clergé			
26. Armée, Police			
Autres...			

Source : I.N.S.E.E., « Tableaux de l'économie française », 1980.

C- Le travail des femmes :

Contrairement à une idée encore trop répandue, le travail professionnel des femmes n'est pas un fait nouveau. Les femmes ont toujours travaillé et on a un peu trop tendance à l'oublier.

En 1906, comme en 1975, elles représentaient plus du tiers de la population active : 38%.

Entre 1968 et 1975 plus d'un million de femmes sont arrivées sur le marché du travail, alors que dans le même temps la population active masculine n'augmentait que de 370 000 hommes. C'est donc aux femmes que l'on doit l'essentiel de l'accroissement de la population active du pays avec 1 472 000 emplois. Mais elles ont perdu plus de terrain que les hommes dans le commerce, l'artisanat et l'agriculture.

Persistance du retard des salaires féminins sur les salaires masculins : voici, pour chacune des catégories professionnelles, le handicap moyen en pourcentage des rémunérations féminines :

Cadres administratifs supérieurs : 33,3
Ingénieurs : 22,4
Cadres moyens : 26
Cadres moyens Employés :21,3
Contremaîtresses :16
Ouvrières qualifiées :24,6
Ouvrières spécialisées :23,4
Manœuvres :18,2

Source : O. Bénoit-Guilbot, « La sagesse et le désordre », France, 1980, édit. Gallimard, pp. 103 à 105.

D- Les travailleurs immigrés :

La France est un des pays d'Europe où vivent et travaillent le plus grand nombre d'immigrés. Leur nombre dépassait **4, 2 millions** au début de l'année 1980. Or, ne sont pas compris ni ceux qui sont entrés « **clandestinement** » (environ **200 000**), ni les **travailleurs saisonniers** (**120 000**), ni ceux originaires de « **nos territoires et départements d'outre-mer** » (**400 000**).

On peut donc évaluer l'ensemble de la population immigrée à près de 5 millions (plus de **9%** de l'ensemble de la population française), dont près de la moitié sont des actifs.

De plus, selon le recensement de **1975**, **1,4 million des Français** le sont par naturalisation.

1- Les emplois :

Globalement, les travailleurs immigrés constituent **11%** de population active, **20%** de la classe ouvrière ; **91%** d'entre eux sont des ouvriers, plus particulièrement employés jusqu'ici dans des industries de base.

Ils représentent **26%** de la construction automobile, **17%** dans le caoutchouc, **16%** dans la production et la transformation des métaux

Les grandes entreprises, comme **Michelin à Clément, Sacilor à Gandrange, Usinor à Longwy**, ou comme le secteur de l'automobile, emploient jusqu'à plus du tiers de main-d'œuvre étrangère. En même temps le nombre d'immigrés est important dans les entreprises de petite et moyenne taille utilisant de capitaux réduits. Ils ont été embauchés dans des secteurs d'une grande sensibilité aux aléas de la conjoncture. Ils représentent **80%** des effectifs dans le secteur du gros-œuvre du bâtiment et des travaux publics.

2- Le rôle économique :

La « **valeur économique** » d'un travailleur immigré ne s'arrête pas au seul fait qu'il fait tourner une machine pendant huit heures. Il faut tenir compte des facteurs qui ne se mesurent pas en termes directement économiques. Les statistiques officielles (imprécises) estiment qu'à qualification identique, un immigré est payé environ **17%** de moins qu'un français.

Mais il faut tenir compte de la valeur de la force de travail d'un travailleur importé. C'est sur l'ensemble des coûts que représente le travailleur, ce qu'il consomme, depuis la naissance jusqu'à la mort, qu'apparaissent les plus grands bénéficiaires pour l'économie utilisatrice de l'immigration : le coût

de l'enfant, le coût de l'entretien de la force de travail et, ensuite, les coûts qui suivent le retrait du marché du travail (entretien des retraités, des invalides, etc.) (...).

Enfin, **G. Pompidou** rappelait que le principal avantage de l'immigration est de « contribuer à la détente sur le marché du travail ».

QUESTIONS :

- 1) Définissez la population active.
- 2) Quelles sont les branches d'activité dans lesquelles les femmes travaillent le plus ?
- 3) Quelles sont les motivations qui, à votre avis, poussent les femmes à travailler ?
- 4) Rechercher les différentes raisons (historiques, démographiques, sociales, etc.) qui font de la France un pays d'immigration.
- 5) Quels sont les avantages que procurent les immigrés à l'économie française, qu'en pensez-vous?